



DEPARTEMENT DU GARD

MAIRIE

30260

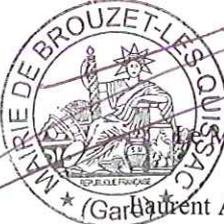
BROUZET LES QUISSAC

Taxe d'aménagement n'est pas instaurée d'office. Si la Commune veut l'instituer une délibération doit être prise en ce sens et fixer un taux compris entre 1 et 5%. Monsieur le Maire propose de rester au même taux que l'année dernière, à savoir 3%. Le conseil municipal à l'unanimité choisit de ne pas changer le taux à savoir de 3%.

Questions diverses :

- Le chemin rural de Brouzet à Carnas et le Chemin rural dit de Falande au Patron ne sont plus accessibles car ils ont été annexés par les propriétaires riverains. Il est convenu que Monsieur le Maire écrira un courrier recommandé demandant la réouverture de ces chemins ruraux. Il semblerait que le chemin rural dit de Beauregard se trouve dans la même situation. Monsieur le Maire après vérification enverra également un courrier recommandé.
- Téléthon : Monsieur le Maire propose de faire un don de 50 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, le don au Téléthon.
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur le Maire informe que le projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dit ALUR) prévoit un transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux Communautés d'agglomération et de communes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité, de prendre une délibération s'opposant au PLUI.

Séance levée à 20h55

Le Maire,
Guillaume ALBEROLA